

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA MATAPÉDIA MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance du 5 juin 2023, le Conseil de la Municipalité d'Albertville a procédé à l'adoption du règlement numéro 2023-03 décrétant une dépense de 117 502 \$ et un emprunt de 117 502 \$ pour les services professionnels ainsi que l'acquisition des emprises actuelles et projetées du CHEMIN DU RANG 2 NORD

Ce règlement est entré en vigueur le 11 juillet 2023. Le règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 1058 Principale, Albertville, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

DONNÉ À ALBERTVILLE, CE 12 juillet 2023

Mélissa Hébert, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mélissa Hébert, Directrice générale/ greffière-trésorière de la municipalité d'Albertville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, soit à l'entrée du bureau de poste ainsi que celle du bureau municipal, le 12 juillet 2023, entre 8h00 et 16h00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 juillet 2023.

Mélissa Hébert, directrice générale

et greffière -trésorière